

# **Badische Landesbibliothek Karlsruhe**

**Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe**

## **Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin. 1833-1869 1848**

27 (9.12.1848)

Session de 1848.

N<sup>o</sup> XXVII.

# PROTCOLE

de la

## Commission Centrale de la Navigation du Rhin.

En présence des Commissaires ci-après dénommés :

- Pour Bade Mr. *le Baron de Reizenstein*  
» Bavière » *de Kleinschrod.*  
» France » *Engelhardt.*  
» Hesse » *Schmitt.*  
» Nassau » *le Baron de Zwielerlein.*  
» Pays-Bas » *Travers.*  
» Prusse » *de Pommer-Esche I.,* Président.

MAYENCE le 9 Decembre 1848.

Bateliers de remplacement.

Reproduction faite du Protocole Nr XII. de la Session de l'année courante et relativement

au §. I.

Les Commissaires de

Bade } ont déclaré que leurs Gouvernements adhéraient également au 20<sup>e</sup>  
et de } article supplémentaire, tel qu'il se trouve libellé au Protocole  
France } Nr. VII. de 1847.

Tous les Gouvernements se trouvant donc consentants à la teneur du dit article, lequel d'ailleurs recevra le Nr. XIX, le Président invita tous les Commissaires à faire les démarches requises pour l'expédition des actes de Ratification, et dès qu'ils les auront été obtenus, à en adresser l'information au Président d'âge lequel avisera alors à ce qui sera nécessaire pour leur consignation aux archives de la Commission.

### Conclusion.

Les Commissaires s'empresseront de déférer à l'invitation qui précède



Relativement au §. II.

Les Commissaires de  
**Hesse** } ajoutèrent l'information que leurs Gouvernements avaient adressé  
et de } aux autorités compétentes, l'ordre de surseoir jusqu'à nouvel  
**Nassau** } ordre, à la délivrance de patentes de bateliers de remplacement.

Signé: *de Reizenstein.*  
*de Kleinschrod.*  
*Engelhardt.*  
*Schmitt.*  
*de Zvierlein.*  
*Travers.*  
*de Pommer-Esche.*

Pour expédition conforme:  
Le Président de la Commission Centrale.

*Engelhardt*

MAYENCE le 9 Décembre 1848.

Bateliers de remplacement.

Reproduction faite du Protocole Nr. XII de la Session de l'année cour-  
rante et relativement

au §. I.

Les Commissaires de  
Bade } ont déclaré que leurs Gouvernements adhèrent également au 20<sup>e</sup>  
et de } article supplémentaire, tel qu'il se trouve libellé au Protocole  
France } Nr. VII de 1847.  
Tous les Gouvernements se trouvant donc consentants à la teneur du  
dit article, lequel d'ailleurs reçoit le Nr. XIX, le  
Président invita tous les Commissaires à faire les démarches requises  
pour l'expédition des actes de Ratification, et dès qu'ils les auront  
eues obtenus, à en adresser l'information au Président d'âge lequel  
avisera alors à ce qui sera nécessaire pour leur consignation aux  
archives de la Commission.

Conclusion.

Les Commissaires s'empresseront de débiter à l'invitation qui précède